



Sisyphé était drôlement patient...

Danièle Simpson

La première année de mon mandat a passé à la vitesse de l’éclair. Pourquoi ? Sans doute parce qu’il y avait beaucoup à faire. Pour la première fois dans l’histoire de l’UNEQ, la direction et la présidence ont été occupées par des nouveaux venus qui ne se connaissaient pas et qui ont dû se familiariser avec leur tâche deux fois plutôt qu’une. Rassurez-vous, tout s’est bien passé et le comité Fonctions et salaires a confirmé, cette semaine, la permanence du directeur général, Francis Farley-Chevrier.

Quand je considère le travail accompli en 2011, en cherchant ce que nous avons réussi à créer de neuf, je me rends compte à quel point le quotidien de l’UNEQ en est un de lutte et de survie, calqué si l’on peut dire sur le mythe de Sisyphé... Ainsi, nous avons passé la première partie de l’année à tenter d’infléchir le gouvernement fédéral pour qu’il modifie son projet de loi C-32 sur le droit d’auteur. En février, nous avons rédigé le mémoire de l’UNEQ résumant notre position et je suis allée le défendre en comité parlementaire. Des dizaines d’associations d’artistes et de producteurs ont fait des représentations similaires, dénonçant le traitement qui leur était réservé. La suite des événements, vous la connaissez : il y a eu des élections et C-32 est mort au feuillet. Cela ne l’a pas empêché de renaître de ses cendres après l’arrivée au pouvoir d’un gouvernement conservateur majoritaire sous un autre nom, C-11, mais identique et aussi désavantageux pour les artistes. On aurait dit que personne au gouvernement n’avait entendu leurs revendications, ou ne les avait écoutées, ce qui serait plus juste.

Avec Copibec, au sein du DAMIC, le regroupement des associations québécoises d'artistes concernées par le droit d'auteur, nous avons repris le collier, sans grand optimisme, il faut bien le dire. Malgré tout, nous avons rédigé les amendements au projet de loi qui nous semblaient susceptibles d'améliorer la situation, en collaboration avec les autres associations du ROC, c'est-à-dire du « rest of Canada ». Inutile de dire que ce fut un travail colossal. Ce n'est pas rien de réunir 98 associations sous le même chapeau. Le nouveau comité parlementaire siège depuis quelques jours et il est bien difficile de prévoir ce qu'il adviendra.

Pendant ce temps, évidemment, l'autre loi, provinciale celle-là, qui aurait bien besoin d'être revisitée et modifiée, la *Loi sur le statut de l'artiste S32.01*, est restée au point mort. Nous n'avons toujours pas au Québec de contrat-type d'édition négocié entre écrivains et éditeurs. Pourtant, la loi S32.01 nous le permettait si les éditeurs acceptaient de collaborer, bien sûr, ce qu'ils ne font pas. Il faudra remettre le feu sous ce plat-là en 2012.

Mais en attendant, qu'avons-nous donc réussi à créer de neuf ? Eh bien, une toute petite chose dont on ne peut dire encore que c'est un succès même si tout porte à croire que ce le sera : je parle du projet-pilote de six mois que nous avons élaboré avec une agence littéraire, l'Agence Patrick Leimgruber. Au cours de cette période, qui va du mois de septembre dernier au mois de février prochain, nous avons reçu et continuerons à recevoir les manuscrits des membres de l'UNEQ intéressés à ce que monsieur Leimgruber les représente auprès d'éditeurs et travaille à l'exploitation de leurs droits dérivés. À ce jour, une trentaine d'écrivains nous ont fait parvenir des manuscrits. Comme l'Agence Patrick Leimgruber est une petite agence, elle ne pourra retenir que quatre ou cinq écrivains dans le cadre de ce projet-pilote. L'intérêt manifesté, toutefois, nous convainc que ce service répond à un be-

soin et nous avons l'intention d'explorer d'autres possibilités, toujours sur le même mode, c'est-à-dire dans le respect du contrat d'édition établi par l'UNEQ et pour une période de temps donnée.

Dans ma lettre de présentation de candidate à la présidence, j'avais insisté sur l'importance du numérique et sur la nécessité pour l'UNEQ d'investir ressources et énergie de ce côté-là. Après avoir produit un avenant à notre contrat d'édition portant sur la numérisation des œuvres et invité nos membres à ne pas céder leurs droits numériques, nous avons offert au cours de l'année un atelier de formation intitulé « L'écrivain numérique » qui a tourné dans plusieurs villes du Québec et attiré près d'une centaine de participants. Nous avons également discuté de la possibilité de réaliser un projet d'édition numérique. Nous y sommes encouragés par la position prise cet automne par le Conseil des arts et des lettres au Forum @LON (arts et lettres option numérique) en faveur du développement de la culture québécoise dans l'univers numérique et par l'annonce d'un budget qui sera exclusivement consacré à des projets de numérisation. Par contre, nous ne croyons pas qu'il soit judicieux d'agir seul, d'autant plus que le CALQ favorise les projets qui regroupent plusieurs acteurs d'un même milieu.

Nous sommes donc en discussion avec l'Association québécoise des auteurs dramatiques qui aimerait ajouter au catalogue d'ADEL, sa librairie virtuelle, des œuvres littéraires dont les droits appartiennent à leurs auteurs. Cette librairie virtuelle a d'abord été créée pour mettre en ligne les œuvres dramatiques des membres de l'AQAD mais pourrait très bien s'élargir de manière à inclure des œuvres de membres de l'UNEQ et du Centre des auteurs dramatiques. Mais, comme pour tous les projets de cette envergure, nous devons d'abord vérifier quel sera l'appui financier du CALQ et s'il y a une demande pour ce type de produits sur le marché. C'est un dossier à

suivre. La présidence de l'UNEQ est une école de patience et de persévérance...

Autre projet qui mijote et qui sortirait plus rapidement du four si on ne devait pas consacrer autant de temps à défendre nos droits : la création de sites web personnalisés pour les membres. La Authors' Guild américaine, avec qui nous avons établi de très bons rapports en l'appuyant dans la cause qui l'oppose à Hathi Trust, offre ce service à ses membres. Nous explorons actuellement avec elle la possibilité d'adapter ce type de ressources pour nos membres. J'en ai discuté avec son directeur général lorsque je l'ai rencontré cet automne à l'assemblée générale d'IFRRO, le regroupement international des sociétés de gestion collective des droits de reproduction, où je représentais Copibec et l'UNEQ. Nous en sommes là et devrons, avant d'agir, confirmer l'intérêt des membres pour ce projet.

Par ailleurs, est né cette année de la réunion des associations d'auteurs membres d'IFRRO, un Forum international d'auteurs ouvert pour le moment aux seuls dirigeants de ces associations, mais extrêmement utile en ce qui a trait à la diffusion d'informations concernant les lois nationales sur le droit d'auteur, les enjeux dans les différents pays membres, les difficultés rencontrées et les succès obtenus. Le but, évidemment, est de s'inspirer des stratégies mises en place pour obtenir les dits succès et, quand il y a lieu, de conseiller les associations qui rencontrent des problèmes que nous avons nous-même réussi à régler. Ces échanges à l'international s'avèreront certainement très précieux.

L'été dernier, je me suis également rendue en Allemagne pour participer à la réunion des partenaires internationaux de Lyrikline, une plate-forme internet qui diffuse oralement et par écrit des poèmes en 55 langues différentes. Le Québec y a participé à deux reprises en mettant en ligne 25 poètes et en traduisant en français plus d'une cinquantaine de poèmes

italiens et allemands. Cette année encore, nous avons pu annoncer à nos partenaires un troisième volet de participation grâce à l'appui financier du ministère de la Culture. À Berlin, j'ai aussi rencontré les dirigeants de la Litteraturwerkstatt, responsables de Lyrikline, qui se sont dits intéressés à monter un spectacle de poésie avec nous. J'ai aussi discuté avec les directeurs des volets adulte et jeunesse du Festival de littérature de Berlin qui voulaient intégrer dans leur programme d'activités des lectures d'œuvres québécoises. À Munich, j'ai eu un entretien avec la responsable de la villa Waldberta qui reçoit des artistes étrangers en résidence et qui avait accueilli deux écrivains québécois en 2010, de la possibilité d'instaurer un programme d'échanges réguliers entre la Bavière et le Québec. Le CALQ est actuellement en pourparlers avec la Bavière à propos d'un éventuel projet-pilote.

Il y a donc de bonnes nouvelles. Parmi celles-ci, la publication aux Éditions Fides d'un plaidoyer pour l'enseignement d'une littérature nationale : la littérature québécoise, un projet qui a été mené à bien par Arlette Pilote, membre du conseil d'administration, et auquel ont participé Bernard Pozier, France Boisvert, Sylvain Campeau et Sylvie Massicotte. L'UNEQ relance ainsi sur la place publique le débat autour de la nécessité d'un enseignement plus large et plus systématique à tous les niveaux de notre littérature. Inutile de dire que vous pourrez trouver l'ouvrage dans toutes les bonnes librairies.

J'aimerais aussi souligner le succès du programme de parrainage qui fête cette année son vingtième anniversaire. Le programme a soutenu une centaine d'auteurs débutants qui ont produit plus de 400 titres, dont plusieurs ont été couronnés de prix importants, comme le prix du Gouverneur Général, par exemple. Nos autres programmes visant la promotion des auteurs et de la littérature québécoise rencontrent aussi beaucoup de succès : *Tournées-rencontres*, *Parlez-moi d'une*



langue, Writers in cegeps. Quant à *La culture à l'école*, dont les nouvelles façons de procéder inaugurées en 2010 ont mécontenté plusieurs écrivains participants, il faudra attendre les résultats de la consultation que le ministère de la Culture compte effectuer à la fin de l'année scolaire 2011-2012 pour reprendre la discussion sur les changements qui apparaîtront nécessaires. Nous avons transmis les doléances des écrivains dans une première rencontre et les représentants du ministère se sont montrés sensibles aux critiques qu'ils ont entendues. D'ailleurs, le ministère nous a annoncé qu'en ce qui a trait au répertoire, les auteurs pourront dorénavant inscrire jusqu'à 15 titres au lieu de six et que les séries compteront pour un seul titre. En ce qui concerne nos autres griefs, nous reprendrons la discussion aussitôt qu'il sera possible de le faire.

Nous travaillons également avec des partenaires de grande valeur, entre autres : la BAnQ, avec qui nous nous associons pour présenter des spectacles pendant la Nuit blanche, un événement du Festival Montréal en lumière, l'Association québécoise des professeurs de français, avec qui nous organisons des ateliers de littérature, la Table de concertation interprofessionnelle du livre, qui est parvenue cette année à un consensus important sur la réglementation du prix du livre, Amnesty Internationale et le Centre québécois du PEN international avec qui nous soulignons annuellement la Journée internationale des écrivains emprisonnés au Salon du livre de Montréal.

Mais les partenaires les plus importants et que je tiens à remercier ici sont mes collègues du conseil d'administration et tout le personnel de l'UNEQ qui s'acquittent de leurs tâches avec passion et avec le même amour que nous tous pour la littérature québécoise.

Comme vous le voyez, à l'UNEQ, entourée comme je le suis de gens qui travaillent énormément, je ne manque pas d'activités pour ne pas voir le temps filer. D'ailleurs, à propos de cette fin du monde que certains annoncent pour 2012, je puis vous assurer qu'elle ne peut pas avoir lieu : mon horaire est trop chargé, je n'aurais pas le temps d'y assister !

Danièle Simpron

Montréal, le 3 décembre 2011